

**ARRETE n ° 2026-082 portant nomination
du directeur du Département CPP : La prépa des INP**

L'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble

- Vu** Le code de l'éducation ;
- Vu** Le décret n° 2007-317 du 8 mars 2007, relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;
- Vu** Le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble,
- Vu** La délibération du conseil d'administration, en date du 23 avril 2009, créant le département Cycle préparatoire polytechnique de Grenoble (CPP) ;
- Vu** La délibération de l'Assemblée des trois conseils de l'établissement en date du 15 février 2024 portant élection de Monsieur Vivien QUEMA en qualité d'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble ;
- Vu** L'avis du Conseil du CPP – La prépa des INP en date du 4 juin 2026 portant sur la nomination de Monsieur Pierre Alain TOUPANCE aux fonctions de directeur.

ARRETE

Article 1

Monsieur Pierre-Alain TOUPANCE, professeur agrégé, est nommé dans les fonctions de directeur du CPP – La prépa des INP à compter du 16 août 2026 et pour une durée de 4 ans.

Article 2

L'arrêté n° 2022-020 de nomination en date du 3 juin 2022 est abrogé.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au(x) bénéficiaire(s) et affiché dans les lieux prévus à cet effet.

Fait à Grenoble, le 15 juillet 2026

L'administrateur général


Vivien QUEMA
Administrateur général
Institut polytechnique de Grenoble